4

# DÉCRET
## PRÉCÉDE
# DU RAPPORT
## FAIT
# A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
# SUR LES ASSIGNATS,

PAR M. LABORDE-MÉREVILLE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

---

MESSIEURS,

LES commiſſaires que vous avez chargés de l'inſpection de la caiſſe de l'extraordinaire, en ſuivant, avec la ſurveillance la plus attentive, toutes ſes opérations, ont cru devoir examiner les cauſes de l'agiotage qui vient de s'établir ſur les petits aſſignats, & vous propoſer des moyens de le détruire. Il eſt fâcheux ſans doute que l'émiſſion de ce petit papier, deſtiné à faciliter les échanges, & à diminuer le beſoin des eſpèces monnoyées, ait pu produire des mouvemens de ce genre; mais vous verrez que pluſieurs

3 *Février.* A

circonstances étrangères à la division du papier national en ont été les causes nécessaires, & qu'il vous sera facile d'empêcher qu'elles continuent d'exister.

Vous vous rappelez que lorsque vous vous déterminâtes à la première création de quatre cents millions d'assignats, les besoins du trésor public étoient très-considérables ; la fabrication ne pouvoit les atteindre, & vous fûtes forcés de demander à la caisse d'escompte deux cent trente millions de promesses d'assignats pour acquitter avec fidélité les engagemens énormes dont l'année 1790 étoit chargée. Ces papiers furent donc émis en attendant les assignats décrétés, & ils ne purent être remplacés par ceux-ci qu'au bout du temps nécessaire pour remplir tous les procédés d'une fabrication nouvelle pour nous. La caisse de l'extraordinaire ouvrit alors des bureaux d'échange ; & proportionnant leur travail à celui des fabricateurs, elle auroit achevé le retrait du premier papier, si les besoins de la fin de 1790 n'avoient exigé de nouveaux secours. Diverses causes, dont la nation est aussi bien instruite que cette Assemblée, nécessitèrent donc une nouvelle & prompte émission, & il fallut remonter de nouveaux ateliers.

Le trésor public, qui ne pouvoit admettre aucun délai, fut obligé d'emprunter de la caisse de l'extraordinaire une partie des restes de la première création, dont la lenteur des échanges l'avoit laissée dépositaire. Ces restes, partagés avec soin entre le trésor public & le bureau des échanges, nous ont heureusement conduits jusqu'aux premiers produits de la nouvelle fabrication ; & nous sommes aujourd'hui dans l'heureuse position de pouvoir fournir abondamment les deux caisses. Il est arrivé cependant, & c'est la cause du désordre dont on a eu raison de se plaindre ; il est arrivé que la différence des sommes des billets a obligé mo-

mentanément le trésorier de l'extraordinaire de se servir des premiers assignats de 50 & de 100 liv. pour les échanges des anciennes promesses d'assignats. Ces dernières étoient de 1000, 300 & 200 liv. : les nouveaux assignats de 2000, 500, 100 liv. & au-dessous. La nécessité de remplir les besoins du trésor public avoit fait hâter la fabrication des billets de 2000 liv. Le desir de diminuer la cherté de l'argent avoit destiné le reste des fonds à celle des assignats de 50 liv. Le trésorier ne pouvoit donc continuer les échanges des billets de 300 & 200 liv. qu'avec des assignats de 50 & de 100 liv., & il n'en eut pas plus tôt délivré une petite quantité, que le peuple, justement avide de cette monnoie plus commode, n'a plus voulu en recevoir d'autres, lorsque les rentrées & la création du papier de réserve sur la première fabrication permettoit encore quelques échanges à égalité de sommes.

Bien plus, les agioteurs attentifs n'ont pas laissé échapper ce nouveau moyen de leur industrie ; ils ont recherché de tous les côtés les promesses d'assignats ou anciens billets de la caisse d'escompte ; ils les ont accaparés, & ont ainsi trouvé moyen de s'emparer de la majeure partie de l'émission des petits billets, qui n'arrivoient plus aux citoyens que par des reventes onéreuses. Ce manége impie n'a point échappé à la vigilance de vos commissaires. Prévenus à l'instant par le trésorier même de la caisse de l'extrordinaire, ils se seroient hâtés de vous proposer des mesures convenables pour le déjouer plus tôt, si la marche de la fabrication du papier l'eût permis. Elle a éprouvé quelques retards par l'humidité excessive de l'atmosphère qui ralentit la dissécation du papier, & par les crues d'eau qui ont gêné le travail des moulins. Nous avons cependant reçu hier un envoi considérable de papier, & déja le nombre des assignats de 50 liv. est porté à

280,000. En décrétant 1,200,000 de ces billets, vous avez augmenté de deux le nombre des signataires. Les quatre premiers nous donnent tous les jours six mille billets. Nous vous en demanderons encore quatre, & nous porterons ainsi la signature à 15,000 par jour. Nous aurons en outre des billets de 60 & de 90, dont on a déja reçu du papier. Ces moyens suffiroient pour faire jouir promptement le public des avantages des petits assignats; mais nous devons y joindre ceux de les lui assurer, en détruisant, autant qu'il est en nous, la spéculation des accapareurs de promesses d'assignats, qui viennent au bureau des échanges s'emparer des petits billets.

Il est évident qu'ils n'ont aucun droit d'en exiger de moindre somme que ceux qu'ils présentent, & qu'ils doivent être satisfaits de recevoir des assignats de la première création, de somme égale, billet pour billet, ou deux assignats de 500 liv. de la nouvelle création pour un billet de 1000 liv. ou plusieurs de 100 liv. pour ceux de 200 & 300 liv. Nous vous proposons donc de laisser au bureau des échanges un nombre suffisant d'assignats de 500 liv. & de 100 liv., pour suppléer au déficit de la première création, & d'interdire absolument au trésorier d'en délivrer pour échange un seul au-dessous de 100 liv. Alors vous ramènerez ceux-ci à leur véritable destination, en les donnant tous au trésor public, & vous opérerez deux grands biens à-la-fois; le premier, de les répandre directement par tous les canaux des dépenses publiques dans les mains des citoyens; le second, de diminuer la cherté du numéraire en donnant à la trésorerie de grandes facilités pour opérer tous ses paiemens, pour faire tous ses appoints, sans recourir à de nouveaux achats d'argent. Si vous approuvez cette proposition, nous pourrons dès demain lui en fournir dix-huit mille de 50 liv.

On ne peut certainement trouver un mode plus effectif de faire promptement parvenir ces petits effets dans la circulation. Le trésor public doit à toute la société : ses paiemens journaliers sont immensément variés; ils touchent à toutes les classes de citoyens & à toutes les parties de l'empire. Dans ce moment où ses rouages regagnent le temps perdu, ils serviront parfaitement cette émission, & au lieu que le bureau des échanges les écouloit par un seul canal, d'où l'expansion étoit lente & embarrassée, le trésor public en abreuvera, pour ainsi dire, tous les points de la circulation. La fabrication presque triplée par le nombre des signataires, y. versera tous ses produits; & les combinaisons des agioteurs n'ayant plus d'effet, on verra diminuer sensiblement la disproportion coûteuse des moyens d'échange, avec les consommations quotidiennes. Il est manifeste en outre que cette abondance de petit papier doit réduire beaucoup les achats du numéraire du trésor public. On y paye, dans ces premiers mois de l'année, une grande quantité de coupons de 50 liv. & au-dessus; il faut envoyer dans les départemens des sommes assez fortes pour le paiement des pensions & du traitement des ecclésiastiques; il faut fournir aux payeurs des rentes de quoi faire leurs appoints; & sous tous ces rapports, le trésor public étoit souvent forcé à des opérations considérables qui déprimoient encore nos changes étrangers, déjà affoiblis par le remboursement de la dette publique, & le retour de capitaux que demandent nos créanciers étrangers.

En finissant ces observations, vos commissaires ont l'honneur de vous informer que la caisse de l'extraordinaire est actuellement organisée de la manière la plus satisfaisante. Ses livres sont tenus en parties doubles, avec la plus parfaite clarté. Toutes ses opérations,

depuis l'origine, y sont représentées; & son grand livre, constamment rapporté à jour, peut nous donner, quand on le desirera, son bilan général en deux fois vingt-quatre heures...... Les remboursemens de le dette exigible ont monté cette semaine à 15 millions, & à 18 pour les deux précédentes. Nous pouvons vous annoncer que la liquidation du mois de janvier montera à entre 40 & 45 millions, & qu'elle sera beaucoup plus rapide le mois prochain..... Les recettes, pour la contribution patriotique, montent actuellement, outre les 20 millions reçus directement par le trésor public, à 13,544,000 liv., dont 8,340,000 liv. ont été versés au trésor public. — La vente des biens nationaux a produit dans la caisse la somme de 1,353,279 l. 3 s. 4 d. — Les fermages & fruits, 27,367 l. 10 s. — Le rachat des droits féodaux, 50,750 liv. — Les dîmes, 1,775,728 l. 9 s. 4 d. Total 3,207,125 l. 2 s. 8 d. : sur quoi nous avons brûlé en deux fois 2,500,000 liv. Reste 707,125 l. 2 s. 8 d. en assignats qui sont bâtonnés, & qui attendent le complément nécessaire pour brûler un million..... Voici, en conséquence des observations contenues dans ce rapport, le projet de décret que je suis chargé de vous proposer.

# DÉCRET.

## ARTICLE PREMIER.

Il ne sera délivré à la caisse de l'extraordinaire aucun assignat de 50, 60, 70, 80 & 90 liv. en échange des billets de la caisse d'escompte, ou des promesses d'assignats. Ces échanges seront faits en assignats de 500 livres pour les billets & promesses de 1000 liv.; en

aſſignats de la première fabrication de 300 & 200 liv.; & en nouveaux aſſignats de 100 liv. pour les billets au-deſſous de 1000 liv.

I I.

Les aſſignats de 50, 60, 70, 80 & 90 liv. feront verſés, auſſitôt après leur fabrication, dans le tréſor public, en paiement des ſommes qui ont été ou ſeront décrétées par l'Aſſemblée, ou employées par la caiſſe de l'extraordinaire, en appoint des ſommes qu'elle eſt chargée de payer.

I I I.

Il ſera ajouté quatre nouveaux ſignataires à ceux déja nommés pour la ſignature des aſſignats de 50 l., de manière que les ſignataires ſeront portés au nombre de dix.

I V.

L'Aſſemblée charge ſon préſident de porter le préſent décret, dans le jour, à la ſanction, & de prier le roi de le faire notifier demain à la caiſſe de l'extraordinaire.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.